



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Pays: Togo

Les engagements du Togo

I. ÉNONCÉ DE LA VISION 2030 DU TOGO

Un Togo où chaque individu en général et en particulier les femmes, les adolescent(e)s et jeunes, même en situation d'urgence, ont un accès équitable à l'information, aux services de santé sexuelle et reproductive et de Planification Familiale, de qualité, basé sur les droits à l'horizon 2030.

II. OBJECTIFS / ENGAGEMENTS FP2030 DU TOGO

- Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne (TPCm) chez les femmes en union de 23,1% en 2020 à 32% en 2026 et de 20,4% en 2020 à 29,5% en 2026 chez toutes les femmes.
- Sur la base du montant octroyé en 2020 qui est de 150 000 000 FCFA, augmenter de 50 % la subvention de l'Etat en 2022 et de 25% à partir de 2023 jusqu'en 2026 pour la sécurisation des produits contraceptifs.
- Garantir l'accès des adolescent(e)s et jeunes à des informations complètes et services de qualité adaptées à leur âge et à leurs besoins leur permettant de faire des choix éclairés sur leur santé sexuelle et reproductive entre 2022 et 2026 afin de réduire le taux de natalité chez les adolescentes au Togo de 79‰ en 2017 à 56‰ en 2026.
- Assurer la disponibilité continue des produits contraceptifs au niveau des points de prestations de services selon les Politiques Normes et Protocoles, afin de passer de 36,9% de formations sanitaires sans rupture de stock au cours des 3 derniers mois à 70% en 2026
- Renforcer la coordination inter et intra sectorielle des interventions en matière de PF et l'utilisation des données probantes d'ici à 2030.
- La société civile togolaise intervenant dans la SR/PF contribue à mobiliser 10% des ressources financières en faveur de la PF d'ici 2026.